



2020-081-ÉLECTIONS SÉNATORIALES - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le nombre des délégués titulaires, délégués suppléants et délégués supplémentaires, ainsi que le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine le 27 septembre 2020,

Considérant que tous les conseillers municipaux étant délégués de droit, il convient de procéder à l'élection de huit suppléants appelés à les remplacer en cas d'empêchement,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCÈDE à l'élection des suppléants comme suit :

a) Composition du bureau électoral

Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de :

➤ Les plus âgés :

- Monsieur Louis Le Coz
- Monsieur Jacques Carpentier

➤ Les plus jeunes :

- Madame Audrey Aligand
- Monsieur Loïc L'Haridon

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Deux listes ont été déposées, composées comme suit

➤ Liste Redon Ensemble

- 1) Madame Laurence Cariou
- 2) Monsieur Alain Sevestre
- 3) Madame Michelle Chauvin
- 4) Monsieur Dominique Vinouse
- 5) Madame Marie Salitra
- 6) Monsieur Christophe Uguen
- 7) Madame Chantal Noblet
- 8) Monsieur Roland Bailleul

➤ **Liste Redon Demain**

- 1) Madame Estelle Jean-Baptiste
- 2) Monsieur Gaétan Hairault
- 3) Madame Nelly Clodic
- 4) Monsieur Nicolas Régis
- 5) Madame Claire Niol
- 6) Monsieur Jean-François Lugué
- 7) Madame Stéphanie Brault-Pitaud
- 8) Monsieur Alain Berhault

c) Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 28
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 28

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- liste Redon Ensemble : 22 voix
- liste Redon Demain : 6 voix

Le quotient applicable est : $28/8 = 3,5$

La liste Redon Ensemble obtient : $22 : 3,5 = 6,28$, soit **6 sièges**

La liste Redon Demain obtient : $6 : 3,5 = 1,71$, soit **1 siège**

7 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 8^{ème} siège :

Liste Redon Ensemble : $22 : (6+1) = 3,14$

Liste Redon Demain : $6 : (1+1) = 3$

La liste Redon Ensemble emporte ainsi ce 8^{ème} siège

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste Redon Ensemble : 7 sièges

Liste Redon Demain : 1 siège

DIT que les suppléants élus sont :

- 1) Madame Laurence Cariou
- 2) Monsieur Alain Sevestre
- 3) Madame Michelle Chauvin
- 4) Monsieur Dominique Vinouse
- 5) Madame Marie Salitra
- 6) Monsieur Christophe Uguen
- 7) Madame Chantal Noblet
- 8) Madame Estelle Jean-Baptiste

Vu pour être affiché le 15 juillet 2020 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 15 juillet 2020,
Pascal Duchêne
Maire de Redon

